Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261022-261006-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-10-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14 ***Convocations le 15/10/2026***
Votants : 14

Objet : Aménagement du parc paysager du Gaverlay

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absente excusée : A.MEHEUT

Secrétaire de séance : A.GAUTIER

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux échanges menés lors des précédents conseils municipaux, il avait été évoqué la nécessité d'aménager le site du Gaverlay afin de limiter l'implantation des habitations mobiles en période estivale.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire a sollicité le bureau d'études ING Concept, qui a présenté un devis pour les études nécessaires à ce projet, s'élevant à **3 250 € HT**. Ce devis couvre notamment le relevé topographique, le plan de masse avant-projet, le dossier de consultation des entreprises ainsi que le suivi des travaux.

Puis, Monsieur le Maire a présenté l'avant-projet proposé par ING Concept, qui prévoit notamment :

- la création de talus plantés ;
- la pose de mobilier urbain (tables, bancs) ;
- l'installation de roches pour limiter les accès entre les arbres.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261022-261006-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de structurer et de sécuriser le site du Gaverlay pour répondre aux enjeux locaux, notamment la limitation des implantations saisonnières ;

CONSIDÉRANT que le devis présenté par le bureau d'études ING Concept permet de disposer des éléments techniques et financiers indispensables à la poursuite du projet ;

CONSIDÉRANT que l'avant-projet proposé répond aux attentes de la collectivité en matière d'aménagement paysager et d'usage public ;

Après en avoir délibéré, décide, par 13 voix « pour » et 1 « abstention » (G. CORNEC) :

- de valider le devis du bureau d'études ING Concept pour un montant de 3 250 € HT pour la réalisation des études nécessaires à l'aménagement du parc paysager du Gaverlay,
- d'approuver l'avant-projet proposé par le bureau d'études ING Concept,
- de missionner Monsieur le Maire pour réaliser trois devis auprès d'entreprises spécialisées en paysagisme, le montant des travaux étant estimé à moins de **100 000 € HT**.
- d'affecter ces dépenses en investissement – opération Voirie (97) – compte 212

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Aurore GAUTIER